

COMMUNIQUÉ

www.altaprofits.com, Le pionnier de l'assurance-vie en ligne « sans frais d'entrée », annonce une nouvelle jeunesse pour ses contrats **AbiVie** et **Abicapi** :

- ✓ Un taux de rendement 2015 de leur fonds en euros en hausse,
- ✓ Des contrats dorénavant 100 % numérique grâce à la signature électronique.

Paris, le 22 janvier 2016. Lancés en août 2007 et en juin 2008 par www.altaprofits.com, le contrat d'assurance-vie **AbiVie** et le contrat de capitalisation **Abicapi** connaissent une nouvelle jeunesse depuis que la compagnie d'assurances **Suravenir** (filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa) en a repris la gestion, fin décembre 2015. A cette occasion, le fonds en euros **Sélection Rendement** (ACMN Vie, Groupe Crédit Mutuel du Nord) a été renommé **Suravenir Rendement** et est géré par **Suravenir**.

Les internautes-épargnants des contrats **AbiVie** et **Abicapi** bénéficient d'un double « bonus de bienvenue », à savoir :

- ▶ **Le taux de rendement 2015 de leur fonds en euros est en hausse** : + 2,90 % ^(*) en 2015 pour **Suravenir Rendement** (2,50 % en 2014 sur Sélection Rendement) ^(*).

« Certes, les rendements passés ne préjugent pas de ceux à venir mais ce rendement est bien supérieur aux 2,50 % ^(*) servis en 2014 par l'ancien fonds en euros Sélection Rendement. Cette situation appréciable est rare dans le contexte actuel des taux d'intérêt », commente François Leneveu, Président d'www.altaprofits.com.

Suravenir Rendement est accessible aussi bien en gestion libre qu'en gestion pilotée qu'www.altaprofits.com a confié à **Lazard Frères Gestion**.

- ▶ **Des contrats dorénavant 100 % numérique grâce à la signature électronique** www.altaprofits.com

Désormais, les détenteurs des contrats **AbiVie** et **Abicapi** ont accès à la signature électronique www.altaprofits.com. Cette fonctionnalité est importante puisqu'elle permet à ces épargnants :

- Ø de gagner du temps (plus de délais postaux)
- Ø d'économiser de l'argent (plus de frais d'affranchissement)
- Ø de préserver l'environnement (plus de papier, plus de consommables d'impression)

L'assurance-vie est un secteur très réglementé. Outre l'acte de souscription, la signature électronique est utile pour d'autres actes comme celui des versements complémentaires par exemple. « Pour tenir compte des règles de plus en plus denses de la réglementation, un document de versement complémentaire comprend de nombreuses pages ; ne plus devoir les imprimer, les signer une à une et les envoyer par courrier soulage vraiment les épargnants. Et c'est sans parler des coûts postaux, qui augmentent sans cesse, et des nombreux aléas postaux ! Bref, avec la signature électronique, nos internautes-épargnants quittent l'âge de pierre ! », souligne François Leneveu.

www.altaprofits.com augure une année 2016 riche en perspective puisque de nombreuses opportunités nouvelles pour les contrats **AbiVie** et **Abicapi** seront proposées tout au long de l'année. De cette manière, les détenteurs de ces contrats pourront continuer à placer **AbiVie** et **Abicapi** au cœur de leur stratégie patrimoniale.

Contact presse Altaprofits.com : Brigitte Huguet
Tél. 01 46 34 78 61 – information-presse@altaprofits.fr

(*) *nets de frais annuels de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux.*

À propos d'Altaprofits.com : Le créateur de l'assurance-vie en ligne « sans frais d'entrée » en France - un site web visionnaire - un pure player de l'assurance-vie, <http://www.altaprofits.com>.

C'est en décembre 2000 que les premiers épargnants ont pu accéder à l'offre en ligne d'www.altaprofits.com. Depuis, le site web n'a cessé d'innover, comme en :

- 2009, en proposant la souscription d'obligations en direct pour des particuliers dans le cadre de contrats d'assurance-vie,*
 - 2011, en offrant la possibilité d'investir en titres vifs (actions) dans un contrat d'assurance-vie, de les gérer librement avec un minimum d'investissement (3 000 €). Le contrat présente une autre possibilité inédite : trois modes de gestion combinables (dits « par compartiment » ou « multi poches ») ; l'épargnant a la possibilité à la fois de confier une partie de son épargne en Gestion Pilotée « Carte Blanche » ou en « Gestion Privée » et de gérer lui-même en « Gestion Libre » des OPCVM et des actions en direct, ainsi que le fonds « euro »,*
 - 2012, en lançant une application mobile iPhone**, catégorie « Finance », 100 % confidentielle et sécurisée, 100 % gratuite,*
 - 2015, en créant le premier contrat d'assurance-vie sans papier (signature électronique) et qui peut être ouvert sans obligation d'être déjà détenteur d'un contrat de la gamme www.altaprofits.com,*
- Puis, en lançant le 1^{er} contrat d'assurance-vie luxembourgeoise sur Internet.*

Altaprofits.com propose de nombreuses informations juridiques, fiscales et patrimoniales... online, par téléphone (les Conseillers patrimoniaux d'www.altaprofits.com, diplômés en Gestion de Patrimoine, répondent aux questions des personnes qui le souhaitent au 01 44 77 12 14), **sur rendez-vous** (au 17, rue de la Paix dans le 2^{ème} arrondissement de Paris).

La 1^{ère} pure FinTech française née il y a 15 ans

Le site web permet également aux épargnants d'avoir accès à des outils d'aide à la décision à forte valeur ajoutée utiles à toute stratégie patrimoniale. Ces outils sont développés par Altaprofits.com et lui sont propres tel que, dès 2000, l'« Asset Allocator », logiciel de construction de portefeuille efficient et de choix de fonds personnalisés à partir de critères. Altaprofits a construit ce logiciel en se basant sur la théorie de l'optimisation de portefeuille développée par Harry Markowitz, pour laquelle il a obtenu le prix Nobel en 1990, avec William Sharpe et Merton Miller.

Les contrats de la gamme Altaprofits.com figurent régulièrement en tête des comparatifs, des classements et reçoivent de nombreuses distinctions de la presse patrimoniale et financière.

Altaprofits, courtage d'assurances

Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. ORIAS n° 07 023 588, <http://www.orias.fr>. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Produits financiers et bancaires

Conseiller en Investissements Financiers enregistré sous le n° D011735 auprès de la CNCIF - Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Société Anonyme de courtage d'assurances à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 278 000 Euros. RCS Paris B 428 671 036. Code NAF: 6622Z. 17, rue de la Paix - 75002 Paris. Tél 01 44 77 12 14.

***iPhone est une marque déposée Apple INC.*